

Techniques Sciences

Activités Physiques et Sportives

Livre Blanc de Malte

Programme de développement quadriennal 2008-2011

Conférence
des
Directeurs
STAPS

STAPS formations et recherche

Sommaire :

• AVANT PROPOS “POUR UN LIVRE BLANC DE LA C3D STAPS”	p.1
• PRÉFACE	p.3
• CONSTRUCTION, ORIENTATION ET SUIVI DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE À L'ISSUE DES FORMATIONS STAPS	p.5
• ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES ET SANTÉ	p.9
• LES RELATIONS AVEC LE MINISTÈRE DES SPORTS, AVEC LE MONDE SPORTIF FÉDÉRAL ET LE SECTEUR DE “L'ENTRAÎNEMENT”	p.13
• ÉDUCATION-MOTRICITÉ ET SA REFONDATION	p.17
• DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE DE RECHERCHE EN STAPS	p.19
• RAPPROCHEMENT AVEC LE MONDE ENTREPRENEURIAL ET INDUSTRIEL	p.22
• QUELLE(S) STRATÉGIE(S) DANS LES UFR STAPS POUR DÉVELOPPER DES FORMATIONS EN RELATION AVEC LES MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ ?	p.24
• MANAGEMENT DU SPORT	p.26
• DÉVELOPPEMENT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET L'UNIVERSITÉ VIRTUELLE EN SCIENCES DU SPORT	p.28
• RELATIONS INTERNATIONALES	p.30
• VIE ASSOCIATIVE	p.32
• POLITIQUE DE COMMUNICATION	p.34
• STATUTS, ORGANISATION, FINANCES ET MOYENS	p.36

POUR UN LIVRE BLANC DE LA C3D STAPS

Avant propos du Président de la Conférence des Directeurs des UFR, Départements et Divisions STAPS, dite C3D

Une petite histoire de la Conférence des Directeurs des établissements de formation en éducation physique et en sport, peut se présenter en trois périodes.

Les fondateurs et l'éducation physique

Les premières réunions des directeurs d'IREP, (Instituts régionaux d'éducation physique, créés auprès des Facultés de médecine à partir de 1927) ont lieu dans les années soixante, à l'instigation de H. Noël. Puis, dans la nouvelle donne définie par la Loi réformant en 1969 l'Enseignement Supérieur (Loi Edgar Faure), les professeurs d'éducation physique nommés pour diriger les UFR EPS qui résultent de la transformation des IREP, et de certaines ouvertures nouvelles, ressentent le besoin de se rencontrer pour échanger sur les transformations qui aboutissent à la création du DEUG STAPS en 1975, de la Licence en 1977, puis de la Maîtrise et de l'Agrégation en 1982, et enfin des Doctorats en STAPS à partir de 1983.

Les questions à traiter sont nombreuses : comment interpréter les nouveaux textes de cadrage pour construire les maquettes de formation, comment « universitariser » sans perdre les acquis d'une solide tradition de formation professionnelle, comment situer les nouvelles UFR par rapport aux formations de la Jeunesse et des Sports – Brevets d'Etat, Professorat adjoint, Diplôme Supérieur de l'ENSEPS puis de l'INSEP. Et tout cela dans un contexte où l'Université se montre parfois sceptique, comme en témoignent les cinq années qui s'écoulent entre la création de la licence et celle de la maîtrise.

La forte croissance et la diversification des formations devenues universitaires

La deuxième période se caractérise d'abord par une forte croissance, qui à partir de la contestation par les étudiants et leurs parents du concours d'entrée, a mobilisé le réseau des Directeurs, en relation avec la Direction des Enseignements Supérieurs, sur le problème de la gestion des flux. La création de nombreuses structures (plus d'une vingtaine depuis les années quatre-vingt) se traduit par l'arrivée de nouveaux directeurs qui comprennent rapidement le parti qu'ils peuvent tirer de l'expérience des anciens, et de ces réunions trimestrielles où il n'est pas rare de pouvoir rencontrer tel ou tel Président d'Université ouvert aux questions posées par les STAPS, tel ou tel responsable du ministère.

Enfin, l'afflux des étudiants une fois la barrière des concours d'entrée levée (entre 1995 et 2000 les effectifs sont multipliés par 2,5 et passent de 18000 à 45000) rend nécessaire un travail de diversification des formations qui tire profit des échanges d'expériences : apparaissent alors quatre filières bien identifiées : éducation et motricité, entraînement, management, activités physiques adaptées, complétées par une cinquième, ergonomie du sport. Chacune vise un secteur d'emplois particulier, et correspond à une formation, ainsi qu'à des recherches spécifiques.

La situation actuelle, entre repli et consolidation : la professionnalisation

La croissance des effectifs culmine en 2004, pour décroître depuis, les ramenant à 40727 étudiants en 2006-2007. Ce repli des effectifs s'accompagne de la diffusion d'informations alarmistes sur l'absence de débouchés, alors que d'après la dernière enquête officielle (CEREQ,

2005), les études en STAPS font partie de celles qui professionnalisent le mieux. En effet, 85,2% des étudiants ayant obtenu la Licence ont six mois après leur sortie un emploi pérenne correspondant à leur niveau d'études.

D'ailleurs, la conférence des Directeurs connaît alors, sous l'impulsion de son Président, Jean Bertsch, et de son Conseil, un période de grande activité : entre 2003 et 2007 le CA s'est réuni près de quarante fois, la Conférence s'est rassemblée quatorze fois pendant deux jours, se sont tenues huit journées thématiques ouvertes, et quatre séminaires internationaux. Parmi les productions les plus remarquables, figurent la négociation avec les branches professionnelles de fiches RNCP, assorties lorsqu'il en est besoin des arrêtés ministériels autorisant l'exercice professionnel, et cela pour l'ensemble des diplômes de niveau Licence et de niveau Master.

La réflexion sur l'évolution des formations, sur le développement de la recherche ne sont pas négligées, pas plus que l'aide à la réalisation des dossiers d'habilitation des diplômés et des équipes. L'annuaire de la recherche, régulièrement publié et mis à jour permet de recenser actuellement 38 équipes labellisées dans les UFR STAPS.

Le dynamisme est évident, malgré les difficultés, et toutes les transformations auxquelles il est nécessaire de faire face : réforme dite LMD, et aujourd'hui, Loi de Rénovation des Universités.

Un « livre blanc » en cadeau de départ, pour baliser le chemin

Quittant la Présidence de la Conférence, J. Bertsch a souhaité mettre au programme du séminaire qui s'est tenu à Malte en Novembre 2007 l'écriture d'un programme pour les quatre années à venir. C'est le résultat de ce travail collectif, réalisé sous son impulsion et sa direction, qu'il nous propose.

En le publiant, la Conférence des directeurs s'engage à en faire son programme, pour les années qui viennent. Et comme les actions envisagées concernent de nombreux partenaires, et sont soumises à l'approbation des autorités universitaires, sportives, comme à celle des citoyens et de leurs représentants, nous pensons qu'il est à la fois honnête et utile de publier largement nos intentions. Elles traduisent notre attachement à un domaine d'études original, alliant travail sur soi, recherche de la performance motrice effective, et de sa meilleure compréhension, à la lumière d'un large éventail de disciplines scientifiques, dans une perspective réfléchie, humaniste. Un domaine d'études qui produit des recherches parfois novatrices, sur le mouvement, la motricité, les conduites motrices, et leur place dans la culture, dans le développement des personnes et dans l'histoire.

Certes, les circonstances et les débats pourront conduire à des infléchissements, voire à de nouvelles ouvertures : il est d'autant plus important de disposer d'un fil directeur, d'une orientation générale. Celle qui s'affirme dans les chapitres qui suivent témoigne d'une réflexion qui associe formation, recherche et insertion professionnelle, au service des étudiants que nous accueillons, et dans un esprit d'ouverture.

Pr. Bertrand During, Président de la C3D
Janvier 2008

Note : La revue « EP.S » a publié dans son numéro 324, de Mars-Avril 2007, sous le titre « EP.S interroge la Conférence des Directeurs et Doyens d'UFR STAPS », un entretien collectif qui donne un riche aperçu de l'activité et des projets de la C3D (pp.5-16)

P R E F A C E

Par Jean BERTSCH, Professeur des Universités en STAPS,
Président de la C3D 23 Juin 2003 - 9 Novembre 2007.

Ce Livre Blanc est la synthèse et la réécriture des réflexions menées lors du 4^{ème} séminaire international de la C3D de Malte du 4 au 11 novembre 2007. Il a pour objectif de présenter les orientations définies par la Conférence des Directeurs et Doyens de Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) pour les 4 prochaines années (2008-2011). Cette volonté traduit d'abord le besoin de réduire au maximum le « pilotage à vue ». La C3D s'est en effet, depuis 4 ans et demi, toujours efforcée de développer une politique claire, visible, partagée, connue et reconnue, dont les réalisations multiples ont été publiées ou sont du registre du domaine public. Elle poursuit dans cette voie et affiche donc ses priorités.

Par analogie avec les programmes quadriennaux des universités, le plan d'action de la C3D, que nous présentons aujourd'hui est profilé sur 4 ans et s'inscrit dans cette tradition désormais bien installée de montrer la route qui est suivie et les objectifs recherchés.

Il est le vecteur de notre action, le fil rouge auquel nous nous relions en permanence, quitte à l'infléchir ou le réorienter ? en cas de besoin ou de circonstances nouvelles et imprévisibles.

Il s'inscrit donc en **continuité de principe** avec le travail réalisé depuis juin 2003, sous la présidence de Jean BERTSCH. Il s'inscrit aussi en **continuité d'idées**, d'objectifs et d'orientations et se veut la pierre angulaire de la réflexion menée sous cette présidence. Mais à l'heure où une nouvelle équipe prend la responsabilité et les rênes de la C3D, ce *digest* témoigne que, par delà la gouvernance -qui, elle, peut évoluer-, par delà les hommes -qui, eux, changent nécessairement-, les orientations fortes impulsées vont demeurer.

La « ligne C3D », cette « posture politique », comme nous avons aimé qualifier notre action, que nous avons développée, sont quelque part la « marque de fabrique » de la C3D.

Mieux, ce « **Livre Blanc de STAPS** » essaye de nous projeter vers notre avenir et, secteur par secteur, filière par filière, tracer la voie que la communauté des STAPS compte suivre, forte de son expérience et de ses réalisations, des liens qu'elle a tissés avec les partenaires institutionnels, syndicaux, politiques, associatifs, étudiants, les branches professionnelles, les ministères, les réseaux de la professionnalisation, de la recherche, de la formation, de la formation continue etc..., forte de la crédibilité qu'elle a acquise dans tous ces milieux et de la place pivot qui est désormais la sienne.

Ce **Livre Blanc** traduit aussi ce que bon nombre de disciplines universitaires n'ont pas (encore) réussi à entreprendre ou à réaliser, c'est-à-dire ce travail - ô combien long, difficile, fastidieux mais indispensable- d'harmonisation de nos contenus, d'accord puis d'écriture de standards, de libellés identiques et de dénominateurs communs pour nos diplômes, d'exigence partagée quant à notre recherche, et de diversification de nos voies de la professionnalisation.

Mais de fait, ces dividendes tirés d'une action déterminée et très volontariste pendant ces 5 ans, nous condamnent aujourd'hui à aller plus loin.

Nous avons désormais beaucoup plus de devoirs que de droits :

- Le devoir de montrer la route à d'autres, qui, bien, que proches de nous - je pense au milieu Jeunesse et Sports notamment - n'ont pas encore pu faire leur propre révolution. Mais faisons leur confiance, ils apprennent vite.
- Le devoir de balayer devant notre propre porte aussi, et de faire le ménage au sein de notre offre de formation et de recherche pour la rendre plus cohérente, moins dispersée et plus lisible.
- Le devoir d'accepter que nous ne soyons pas les seuls en course, que les marchés de la formation, de la recherche, du travail soient des espaces partagés.

A nous d'être les plus crédibles si nous voulons être les meilleurs. La C3D saura, je n'en doute pas, relever ce défi de l'avenir.

Ce **Livre Blanc** formalise cet enjeu. Ni plus ni moins.

Pr. Jean BERTSCH

04 décembre 2007

Ce livre blanc a été écrit par Jean BERTSCH grâce à la collaboration de toutes les UFR et aux contributions de :

Benoît BOLMONT, Luc COLLARD, Paul DELAMARCHE, Didier DELIGNERES, Jean-Claude DOILLON, Pascale DUCHE, Bertrand DURING, Yves EBERHARD, Laurent GRELOT, Jean-René JOLY, Gilles KERMARREC, François LE MINOR, Sonja LEDUNOIS, Eric LEVET-LABRY, Philippe MATHE, Bruno PAPIN, Patrick PELAYO, Alain PIZZINATO, Jacques PRIOUX, Serge ZIMMERMANN.

CONSTRUCTION, ORIENTATION ET SUIVI DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE A L'ISSUE DES FORMATIONS STAPS (DONT LA FORMATION CONTINUE)

Préambule

L'insertion professionnelle est actuellement au cœur des problématiques de développement universitaire et de légitimation socio-économique de la discipline STAPS. Enjeu politique essentiel de l'enseignement supérieur en France, elle constitue une des finalités importantes des formations STAPS. La C3D ne s'y est pas trompée, qui a participé de manière très active, d'une part à la mission « Université-Emploi » animée par le Recteur Hetzel en 2006, d'autre part en contribuant à la relance de l'activité de l'ONMAS en 2006.

L'insertion professionnelle offre un outil essentiel de validation et de suivi des orientations du Livre Blanc. La mise en œuvre de cette mission transversale se réalise à partir de deux domaines qui traduisent en fait les deux fonctions que nous souhaitons assigner à cette problématique : (i) une fonction d'observatoire qui offre « une photographie » de l'état de l'emploi STAPS à un moment donné (ii) une fonction de prospective plus dynamique, qui participe à l'évolution des formations.

Observatoire des emplois STAPS

Professionnaliser, une perspective polysémique.

L'insertion professionnelle des diplômés STAPS requiert des investigations plus larges que celles réalisées jusqu'ici. Plusieurs niveaux et secteurs sont à prendre en compte pour améliorer la pertinence des analyses qui découleront de ce travail. L'insertion doit tout d'abord s'étudier en fonction des trois niveaux de sortie du cursus universitaire actuel, à l'issue de l'obtention de la licence (L), du master (M) ou du doctorat (D). Cela nous oblige à « changer de culture », habitués que nous étions à réfléchir souvent à des sorties à bac +2 et bac +4. Cela nous oblige à concevoir des métiers là où la question ne se posait même pas, il y a à peine quelques années. Malgré tout, de façon transitoire et bien que ce ne soit pas le critère utilisé pour étudier l'insertion professionnelle des diplômés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, l'étude ne peut pas faire l'économie d'observer l'accès à l'emploi de titulaires du DEUG STAPS et des différents DEUST encore habilités.

La mise en correspondance de l'emploi avec les 5 filières professionnelles actuelles de la discipline STAPS devra venir compléter cette enquête. De nature plus longitudinale, cette étude devra autoriser une photographie inédite jusqu'à présent de l'emploi par grand secteur professionnel STAPS : le secteur du monde sportif, de l'activité physique adaptée et la santé, de l'éducation (scolaire, para scolaire, associatif et territorial), le secteur marchand et du loisir sportif, et enfin le secteur de l'ergonomie.

Ainsi, cette problématique de l'observation de la professionnalisation en STAPS doit fonctionner à partir d'indicateurs plus précis qui prennent en compte non seulement les niveaux de diplômes obtenus mais également la nature de l'emploi au regard des objectifs affichés par la discipline STAPS pour ce dossier.

Dans ce souci qualitatif, il nous semble important de distinguer l'accès à l'emploi dans la fonction publique d'Etat (éducation nationale) ou territoriale mais également d'interroger l'insertion professionnelle dans d'autres secteurs que celui directement en rapport avec l'activité physique ou le sport. Ce choix nous apparaît comme essentiel pour porter un regard plus complet sur le dynamisme de la discipline STAPS.

Développer une cellule IP par composante STAPS.

Dans le contexte universitaire et socio-économique actuel, cette volonté politique d'observation de l'insertion professionnelle en STAPS constitue, pour nous, un des outils essentiels de démonstration de la qualité et du développement de nos formations. Compte tenu du nombre de diplômés et des secteurs d'emploi évoqués précédemment, cet objectif ne pourra néanmoins se réaliser pleinement sans l'aide de la communauté STAPS.

Sous l'impulsion de chaque directeur et la coordination du responsable de la commission IP au sein du CA de la C3D, nous devons ainsi créer une cellule « emploi » par composante STAPS qui aura comme fonction de relayer au plan local les investigations souhaitées. Pour faciliter cette action, il nous apparaît indispensable que ces cellules « emploi » puissent établir des collaborations directes avec des observatoires tels l'Observatoire National des Métiers de l'Animation et du Sport (ONMAS) et le Centre d'Etude et de Recherche sur les Qualifications (CEREQ), mais aussi avec les Observatoires Régionaux Emploi Formation (OREF), avec l'observatoire de l'insertion professionnelle que met en place chaque université ou encore avec l'observatoire de la fonction publique territoriale. Un rassemblement des responsables IP de France doit pouvoir être organisé avant l'été 2008.

Des contacts et relations devront également être mis en place avec l'Association Nationale des Etudiants en STAPS (ANESTAPS). Avec les usagers étudiants et les Bureaux des Etudiants, nous devons maintenant nous associer au développement d'outils qui organisent un réseau sur la longue durée et permet le suivi de l'insertion tel qu'un annuaire des diplômés STAPS. Ce réseau national des BDE doit être visible et s'appuyer sur des personnes connues. Il participera au rassemblement national des délégués IP avant l'été 2008.

En dernier lieu, l'Université Virtuelle en Sciences du Sport (UV2S) nous offre un espace pertinent pour le suivi de l'insertion professionnelle. La construction d'une plate-forme interactive permettra notamment aux diplômés de renseigner leur profil directement en ligne, de le modifier et de l'enrichir tout au long de son évolution. C'est un nouvel outil essentiel qui permettra d'établir "un lien permanent" et d'observer les évolutions éventuelles de carrières, contrairement à la plupart des enquêtes, construites avec des questionnaires définitifs. Même si ce type de rapports ne va pas de soi en STAPS, une culture de réseau, de compagnonnage est à développer au sein de chaque composante STAPS pour améliorer notre suivi de l'emploi.

S'inscrire dans des dispositifs élargis.

La structuration de terrain décrite ci-dessus ne peut en aucun cas s'enfermer dans une logique exclusivement locale. Le recrutement et l'insertion professionnelle des étudiants dépassent largement ce type d'espace nécessairement limité. C'est pourquoi, il est indispensable de faire émerger une cohérence globale qui peut notamment s'appuyer sur l'Observatoire National des Métiers de l'Animation et du Sport (ONMAS). Cette structure dont la mission essentielle est de conduire des études qualitatives et quantitatives en matière d'adéquation emploi/formation agit comme un outil d'analyse et de préconisation à partir des informations qu'elle recueille. L'Observatoire peut donc représenter la partie professionnalisée et objective de la mission d'insertion professionnelle. De plus, en se situant à l'interface des ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de celui de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, il met en relation les différents systèmes de formation pour faciliter le développement d'une complémentarité, s'appuyant à la fois sur les spécificités de chaque ministère, et sur des éléments de prospective et

de régulation. Un lien politique et fonctionnel régulier avec le chargé de mission interministériel sur la réorganisation de l'offre publique de formation aux métiers de l'activité physique, sera instauré par l'ONMAS. Il devra impérativement l'être également par la C3D.

Bilan et suivi de l'opération « 1000 postes STAPS »

Dans le cadre du développement de l'emploi sportif qualifié pour la pratique des activités physiques et sportives, 1000 emplois ont été créés quasi exclusivement à destination des diplômés STAPS. Bien que limités dans le temps (24 mois sur la base de contrats d'accompagnement à l'emploi), ces contrats peuvent, en fonction des employeurs, comme la Fédération Française de Rugby par exemple qui a souhaité s'engager résolument dans une démarche de pérennisation de ces postes, être étendus dans le temps.

Un bilan et un suivi devront être engagés dans le cadre de chacun des 3 programmes-support pour déterminer les caractéristiques des diplômés STAPS retenus (nature et niveau de diplômes, origine géographique, sexe, par exemple), le taux et la durée de permanence des emplois au-delà de la période prévue des 2 ans.

Pour répondre de façon plus complète à ce dernier objectif, une démarche est à entreprendre auprès des Directions Régionales de la Jeunesse et des Sport, services déconcentrés du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports en charge de ce dossier.

Prospective

Élargir la connaissance du monde du travail

Premier aspect de cette dimension, la création d'une cellule de recherche sur de nouveaux métiers. Par analogie avec le rapprochement de différents observatoires pour le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés STAPS, cette cellule doit prendre l'attache d'associations ou de groupements en contact direct avec la demande sociale d'activités physiques ou de sport. La Fédération Nationale des Offices Municipaux des Sports (FNOMS), l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES), l'Association Nationale des Directeurs et Intervenants d'Installations et des Services des Sport (ANDIIS), le Groupement National Profession Sport et Loisirs, l'Agence Pour l'Éducation par le Sport (APELS), le Centre National d'Appui et de Ressources du secteur Sport (CNAR) pour ne citer que les principaux dans le domaine du sport et de l'animation, ou encore l'Association des Maires de France (AMF) doivent devenir nos interlocuteurs privilégiés.

De façon complémentaire, nous devons élargir et approfondir l'interaction avec les branches professionnelles. La mise en place du groupe permanent associant la Conférence des Directeurs et Doyens STAPS et les branches professionnelles de la « CPNEF animation et sport » a été une étape fondatrice majeure de notre politique d'insertion professionnelle. Elle doit maintenant aller au-delà et interroger les branches professionnelles sur leurs besoins en emplois pour les 10 prochaines années ainsi que sur le périmètre des compétences recherchées. A cet effet, et à côté des secteurs de l'animation et du sport, d'autres branches professionnelles sont peut-être à solliciter dans le cadre d'un élargissement du groupe permanent, telles que celles du tourisme, du thermalisme ou du loisir marchand par exemple.

L'importance de cette commission permanente paritaire doit être réaffirmée, son périmètre redéfini en fonction des besoins et des évolutions, enfin ses missions doivent être formellement acceptées par toutes les composantes en tant que maillon politique indispensable dans la chaîne formation-professionnalisation. Une charte C3D-CPNEF sera élaborée à laquelle toutes les composantes STAPS adhéreront.

Faire avancer et actualiser les conventions collectives devient à présent une nécessité pour la pleine reconnaissance de la qualité de nos formations auprès des professionnels. Nous devons également nous engager plus largement dans la diversification des contractualisations possibles pour l'accès à nos formations : contrat de professionnalisation ou droit individuel à la formation, par exemple.

Par conséquent, eu égard à la complexité de l'organisation du monde du travail et à son évolution, la mise en œuvre d'un séminaire d'information et de formation sur ce thème devient une absolue nécessité pour les directeurs des différentes composantes STAPS.

Elargir la « géographie » de la professionnalisation

Dans la situation actuelle, le champ de l'emploi en STAPS ne peut plus se circonscrire au seul territoire national. La dimension européenne devient l'échelle de référence dans le cadre de la libre circulation des travailleurs. Cet élargissement de fait du champ de l'insertion professionnelle en STAPS demande de la part des futurs diplômés un engagement nouveau et fort dans une démarche de mobilité. A cet effet, nous devons faire jouer à l'observatoire européen du sport et de l'emploi (EOSE) le même rôle que celui que tient l'ONMAS au plan hexagonal.

Enfin, *last but not least*, la C3D fera aboutir en janvier-février 2008, le travail lié aux fiches Masters par l'inscription aux RNCP (consultations par le Cabinet de V. Péresse en cours).

En conclusion, et compte tenu de ce qui précède, nous devons donc faire de l'Insertion Professionnelle en STAPS le cœur de la conférence de presse 2008 qu'organisera la C3D.

ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES ET SANTE

PREAMBULE

La formulation du concept d'Activité Physique Adaptée (APA) remonte à la fin des années 70. Il émerge grâce à des professionnels et des universitaires du Québec particulièrement motivés par les liaisons théorie-pratique. A partir des questions posées par la promotion d'un style de vie actif chez les personnes âgées, un bénéfice direct fut constaté, à moyen terme, sur la baisse des coûts de santé. Par la suite, l'APA s'est développée pour proposer des actions et des stratégies dans l'éducation, la prévention et l'intégration des différentes populations de personnes handicapées.

Progressivement l'APA prend en compte les aspects « santé, bien-être, qualité de vie » de toutes les populations à besoins spécifiques : inadaptées, déficitaires, porteuses de handicaps sédentaires, y compris dans les maladies organiques transitoires ou permanentes afin d'éviter le cercle vicieux du déconditionnement physique. Le mot-clé « adapter » signifie : modifier, ajuster ou accommoder, programmer, individualiser, etc. suivant des données contrôlées, les aptitudes fonctionnelles restantes ou saines de la personne malade. Ce faisant, il s'est rapidement avéré que la majorité des interventions des professionnels de santé se faisait, en matière d'activité physique, de façon empirique et qu'il y avait une impérieuse nécessité d'y adjoindre des approches scientifiques ou épidémiologiques, entre autres, pour en démontrer les bénéfices. D'où le rapprochement avec les sciences médicales, les techniques paramédicales, et la prise en compte du domaine « santé » dans le sigle APA qui devient donc, en janvier 2005 après la 4^e journée thématique « l'Activité physique liée à la santé » (Nanterre, janvier 2005) et le libellé de la fiche RNCP correspondante (APAS), le domaine des « Activités Physiques Adaptées et Santé » (APA-S) filière en plein développement au sein des STAPS.

Structurer une offre de formation cohérente en APAS.

Pour cela, il convient notamment de :

- dresser une cartographie des formations APAS sur le territoire national, en tenant compte des composantes qui ont des liens durables établis avec le secteur santé, lors de l'élaboration des contrats de formation dans le domaine « APAS ». Les universités scientifiques et médicales qui existent au travers d'un CHU et qui comportent une UFR STAPS seront évidemment les têtes de pont de ce réseau. Des « pôles APAS » devront être repérés comme tels, tant dans l'excellence qu'ils révèlent que dans l'aide qu'ils peuvent apporter aux autres composantes moins développées au niveau de cette filière.

- caractériser dans les suppléments aux diplômes de niveau Licence et de niveau Master les particularités fortes développées au sein d'un pôle APA-Santé de manière à éviter les redondances de proximité au sein d'une même région et à encourager la mobilité des étudiant(e)s afin de se spécialiser sur des secteurs de connaissances complémentaires.

- distinguer et respecter en fonction des textes, les prérogatives d'exercice de chaque corps de métier car le secteur APA-Santé est appelé à collaborer activement aux formations médicales, médico-sociales, paramédicales déjà existantes.

L'offre de formation concerne tant une formation universitaire initiale d'« actiphysicien » ou « intervenant en activité physique-santé », terme qui pourrait qualifier ce type de nouveau métier en émergence, qu'une formation continue de divers professionnels en place. En effet, et à des degrés divers, elle peut concerner les éducateurs médico-sportifs, les médecins du sport, certaines professions paramédicales qui utilisent l'activité physique, sportive ou non-sportive, à des fins de réadaptation et/ou de rééducation.

Engager une réflexion sur les contenus de formation en APA-S

La formation en APA-S requiert aujourd'hui :

- l'adaptation des contenus aux différents secteurs d'exercice.
- l'ouverture à l'international avec l'intégration des programmes européens de mobilité étudiante et la prise en compte de l'Université virtuelle en sciences du sport pour développer la communication entre les divers partenaires
- l'adossement à la recherche pour développer les mises en œuvre pratiques du plus haut niveau de connaissances : c'est par les résultats de l'expérimentation, validés par des publications, que doivent se construire les programmes d'intervention en APA-S. Enfin, il convient d'offrir des contenus de formation spécifiques en APA-S aux étudiants suivant les formations médicales et paramédicales.

Créer et implanter des réseaux « Sport-Santé »

Des intervenants en APA-S existent de manière éparpillée dans les structures d'emploi des secteurs hospitaliers, médicaux et médico-sociaux, comme dans beaucoup de centres gérés par le monde associatif, mis en place dans les années 60 et bénéficiant de crédits d'Etat venant du secteur santé-solidarité.

L'arrivée sur le marché de l'emploi d'« actiphysiciens » ou « intervenants en activité physique-santé », profession qui se veut non paramédicale, c'est-à-dire non organisée autour de la prescription médicale, formés selon la structure universitaire « L-M-D » (Licence-Master-Doctorat) devrait se faire progressivement suivant trois niveaux :

- au niveau Licence par la formation d'intervenants ou d'agents,
- au niveau Master par la formation de concepteurs ou développeurs,
- au niveau Doctorat par la formation « d'Ingénieurs- Chercheurs ».

L'intention est de promouvoir, de manière progressive et structurée, au moyen des activités physiques adaptées, la santé, le bien-être et la qualité de vie, tout au long de la vie d'une personne, qu'elle soit transitoirement ou définitivement malade, déficitaire ou porteuse de handicaps.

L'objectif sera d'implanter ces personnes nouvellement formées dans les secteurs hospitaliers, associatifs, marchands, des collectivités locales et du monde du travail, de manière à collaborer avec les personnels de santé déjà existants, mais non formés au maniement des outils du registre des activités physiques adaptées dans leur vie quotidienne, professionnelle et sociale. Il s'agit de créer les conditions de départ d'une véritable éducation des publics fragilisés (ou encore dits à risque) à une éthique de vie, par exemple en prenant en compte la dépense énergétique contrôlée, comme nécessité et exigence de la vie moderne.

Les réseaux de professionnels en APA-S émergents bénéficient déjà des relations établies depuis les années 90 au niveau international par les programmes européens de mobilité pour enseignants et étudiants aux trois niveaux de formations du L-M-D, et, plus récemment par les réseaux inter-laboratoires établis dans le cadre des appels d'offre des organismes de recherche à propos de la thématique activité physique - santé.

Les réseaux de professionnels en APA-S seront adossés à la recherche en STAPS pour bien mettre en évidence les bénéfices de la mise en œuvre des activités physiques adaptées sur les maladies, déficiences et/ou handicaps, à l'instar de ce qui est fait dans les pays les plus en pointe dans ce domaine.

Afin de tirer tous les bénéfices de la liaison théorie-pratique, afin d'optimiser les contenus proposés par les intervenants directs au contact des personnes « à besoins spécifiques », la C3D encouragera toutes les synergies possibles entre les réseaux de professionnels et les réseaux de laboratoires.

Impulser une politique des pôles de santé

Des tentatives exemplaires de mutualisation et d'universitarisation de professions paramédicales (par exemple, la kinésithérapie) ont eu lieu ces dernières années dans quelques universités pilotes. Mais d'autres disciplines paramédicales qui traitent du mouvement humain ou des dépenses énergétiques pourraient bénéficier de synergies avec la discipline STAPS : les formations en ergothérapie, psychomotricité, podologie, manipulation en électroradiologie, diététique, etc., pourront être réunies autour de tronc communs de programmes de formation afin d'impulser localement et régionalement une politique coordonnée au niveau national et/ou régional en activité physique-santé. Il faut poursuivre dans cette voie. Le rapprochement avec les milieux de la kinésithérapie sera renforcé. Il sera procédé à un inventaire cartographique et qualitatif des proximités STAPS-MK au plan hexagonal

De même il sera pertinent de proposer au sein des professions médicales des formations initiales et/ou continues (par la Validation des Acquis de l'Expérience ou VAE) spécifiques aux effets bénéfiques transitoires et durables des programmes d'activité physique-santé sur les personnes âgées, malades, déficientes, porteuses de handicaps ou sédentaires.

Articulation Recherche-Professionnalisation

La filière APA-S revendique une utilité sociale car, comme dans les autres nations avancées socialement, ce secteur peut désormais participer à l'éducation des personnes au travers des structures publiques et privées de santé et à la promotion d'un style de vie actif, en particulier pour les personnes âgées. Elle a un impact direct, à moyen terme, sur la baisse des coûts de santé. L'économie de la santé par les Activités Physiques est une science à considérer.

A l'avenir, une interpénétration des formations académiques et techniques à visées professionnelles (médecine, ergothérapie, kinésithérapie, psychomotricité, podologie, manipulation en électroradiologie, diététique, etc.) devra garantir un apport massif de connaissances réactualisées et, à terme, par la voie de la recherche, une validation des méthodes et techniques classiquement enseignées mais cependant peu expertisées. La volonté de voir émerger un programme national de recherche spécifique au domaine APA-S, le dessein de construire une structure nationale de recherche en APA-S, sont la garantie de la rénovation des contenus basés sur la preuve et utilisés à des fins professionnelles de réadaptation, de rééducation ou d'entretien physique par les activités physiques, qu'elles soient de nature sportive ou non sportive. Avant la fin 2008, la C3D proposera une table ronde à tous les acteurs concernés, sorte d'Etats Généraux « Sport / Santé ».

L'outil universitaire L-M-D est évidemment le cadre qui devra permettre l'émergence de ces nouvelles formations basées sur l'idée de mutualisation des connaissances entre disciplines. Par exemple, les différents codes du Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information (PMSI) mis en œuvre actuellement et définissant les actes réalisés par un éducateur sportif (code 2A401) prévu dans les hôpitaux, pourraient être progressivement structurés selon une logique de qualification professionnelle basée sur le « 3 – 5 – 8 », c'est-à-dire Bac + 3 : intervenant ; Bac + 5 : concepteur ; Bac + 8 : chercheur.

Le développement de ce type de métiers d'éducation à la santé par les activités physiques et sportives, dans les secteurs hospitaliers, associatifs, marchands, des collectivités, des milieux professionnels devra être encouragé en complémentarité et en partenariat avec les professions de santé existantes. Cependant, il est nécessaire que les territoires d'exercice spécifiques et/ou partagés entre professions soient précisés en fonction des textes et des prérogatives de chacun.

Enfin, pour éviter l'émiettement des moyens, les programmes de recherche APA-S doivent être sectorisés, c'est-à-dire cartographiés en fonction des forces présentes et agissantes au niveau des STAPS, des niveaux d'excellence et des volontés politiques que présenteront les régions, les départements, les universités, les CHU.

LES RELATIONS AVEC LE MINISTERE DES SPORTS, AVEC LE MONDE SPORTIF FEDERAL ET LE SECTEUR DE « L'ENTRAINEMENT »

Préambule

S'il y a eu concurrence historique voire hostilité, entre les architectures de formation universitaires et sportives, c'est bien dans le domaine de l'entraînement sportif et de l'optimisation de la performance qu'elles se sont le plus cristallisées, avec pour enjeu l'accès à l'emploi.

La paix revenant toujours après la guerre, aujourd'hui, les esprits semblent plus apaisés, prêts à gommer et dépasser ce passé conflictuel.

D'abord - principe de réalité - parce que l'Etat n'a plus les moyens de laisser cohabiter plusieurs architectures de formation concurrentes, souvent voisines et préparant à des métiers proches. La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) est désormais là pour nous le rappeler avec force.

Ensuite parce que les usagers n'arrivent plus à « voir clair » dans un paysage illisible où les itinéraires possibles sont d'une opacité quasi-absolue.

Nous entrons dès lors dans une phase où les architectures de formation doivent se compléter plutôt que s'affronter, où les moyens doivent être mutualisés plutôt que dispersés, où les hommes et les femmes doivent apprendre à conjuguer leurs compétences et leurs expériences plutôt qu'à les opposer. Consciente de cet enjeu, la C3D se fixe plusieurs objectifs pour, à terme, contribuer à un panorama simplifié et clarifié des formations aux métiers de l'activité physique.

Poursuivre sa contribution à la lisibilité de l'offre de formation STAPS

Face à la demande en ce sens des 3 ministères (MESR, MSJS, SES), la C3D évitera complètement le repli sur soi au sein du monde universitaire et la posture consistant à envisager l'insertion professionnelle et l'emploi à partir du diplôme universitaire considéré comme seul valide. Cette position protectionniste stérile est vouée à l'échec.

- La C3D poursuivra en interne le travail de clarification qu'elle a initié : **continuation systématique, lors de chaque vague de contractualisation, du processus de Madère** (recherche d'intitulés et de dénominateurs communs pour les diplômes de niveau Licence), **du processus de Marrakech** pour les diplômes de niveau M, écriture des suppléments aux diplômes, inscription de l'ensemble des diplômes de L et M au RNCP selon des standards et libellés définis et ratifiés en commun, en partenariat avec l'ONMAS ou la structure qui succédera à l'ONMAS.
- La C3D poursuivra, au travers notamment de la commission paritaire C3D-CPNEF, le **travail de cartographie** entrepris depuis 2005 et fera respecter par ses membres les nomenclatures de diplômes STAPS élaborées en commun (que ce soit pour les diplômes académiques et les diplômes professionnels) avec le soutien de la DGES. C'est le sens de la charte envisagée au chapitre 1.

Contribution au renforcement d'une politique partenariale avec le monde fédéral (Sportif et non sportif)

Depuis 2007, la C3D a noué des liens forts avec un certain nombre de fédérations. Ils ont permis d'aboutir à la signature de conventions bilatérales, la plupart de temps dans le domaine de l'accès à l'emploi et dans l'esprit de contribuer à la formation partagée : FF Tennis, FF Tennis de Table, FF d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire, FF Judo, FF Hockey sur Gazon et d'autres contacts très prometteurs suivront en 2008 et 2009.

La C3D poursuivra cette politique chaque année:

- par l'écriture systématique d'annexes à la convention-type, définissant les critères des suppléments (cf. processus de Marrakech) et les niveaux des *suppléments aux diplômes* dans les spécialités concernées.
- par l'installation systématique de *commissions mixtes*, paritaires et permanentes, avec les dites fédérations signataires.
- par l'examen, lors de ces commissions, des *projets de développement de formations* liées à la spécialité invoquée, dans les UFR.

Cette politique de conventionnement bilatéral a cependant ses limites quand on connaît le nombre de fédérations. Dès lors, il conviendra de la dépasser.

La C3D se fixe alors l'objectif de passer, dès 2008, à une politique partenariale générale avec l'ensemble du monde fédéral, et en accord avec lui. Une convention cadre (avec avenants si nécessaire) avec l'ensemble des fédérations par le truchement de l'AS des Directeurs Techniques Nationaux (ASDTN) semble la voie la plus appropriée. Elle permettra d'entrer progressivement dans la politique de mutualisation à laquelle les partenaires sont prêts et à laquelle la RGPP nous convie à l'horizon 2008-2009. L'ONMAS devra nécessairement jouer un rôle de méta-structure d'harmonisation et de régulation entre le monde universitaire et le monde sportif.

Contribution à la réorganisation de l'offre publique de formation aux métiers de l'activité physique

- La C3D prendra toute sa part dans le déroulement de la mission de réflexion et de propositions sur la réorganisation de l'offre publique de formation aux métiers de l'activité physique, confiée par les Ministres Mmes Péresse, Bachelot et Mr. Laporte à Jean Bertsch.

Un problème de lisibilité des architectures de formation se pose ; l'existence de « doublons » s'impose à l'évidence de tous. La question de l'insertion professionnelle des diplômés des deux bords saute aux yeux, avec au centre des préoccupations, la définition des compétences professionnelles souhaitées par les branches et les employeurs.

- La C3D contribuera à l'identification de l'ensemble des formations universitaires liées au domaine de l'animation et du sport. La C3D participera à la réflexion sur l'établissement d'une échelle des formations commune (CQP, DE, DES, BP, BEES, Licence, Master etc...), de passerelles, des VAA, VAE, de structures de régulation interministérielle permettant de conduire une politique concertée aidant à réguler le marché et organisateurs l'offre de formation (C3D, MSJS, AS DTN, CNOSEF, ONMAS...).

- La C3D contribuera à toute action coordonnée mettant en synergie le monde universitaire, le monde fédéral (Fédérations, CNOSF) et du sport. Il s'agit enfin d'atteindre des partenariats aboutis pour mettre en place des pôles de compétence pour les formations, des équipes de formation, des thématiques développant des « pôles », majeurs ou mineurs, des réseaux, des mutualisations de contenus, de personnes, d'objectifs voire de diplomation.

- Une répartition raisonnée et négociée des formations sur le territoire en fonction notamment des pôles de compétences, du maillage industriel et commercial régional et des politiques de financement apparaît comme indispensable. Ainsi devient-il nécessaire de mutualiser les compétences, d'où qu'elles viennent, pour parvenir à faire émerger des réseaux d'excellence, repérables en tant que tels à l'échelle de l'hexagone.

- En addition, pour permettre une insertion convenable des étudiants et leurs offrir des débouchés professionnels réguliers, il devient important de ne surtout pas multiplier les formations en saturant le marché, bien au contraire.

- L'ONMAS jouera là aussi un important rôle de régulation.

Contribution à l'évolution des contenus de formation de la filière entraînement

L'élargissement de l'offre d'emplois en provenance du monde sportif, la diversification des métiers obligent les composantes à envisager une rénovation et une mise en cohérence des contenus de formation de la filière « Entraînement sportif », qui jusqu'ici a toujours témoigné d'un évident dynamisme, avec les exigences de ces métiers et les compétences professionnelles attendues.

En continuation avec la réflexion initiée en mars 2007 à Dijon lors de la 7^{ème} journée thématique, la C3D poursuivra le travail de rénovation des contenus de cette filière.

Contribution à la structuration de l'offre dans l'emploi sportif

- La C3D s'inscrira dans toutes les démarches constructives de stratégie de recherche d'emplois ou de pérennisation d'emplois précaires (1000 postes, CDD etc..) ainsi que les démarches de financement d'emplois.

- La C3D sera présente dans les organismes paritaires traitant de l'emploi (C.P.N.E.F.). Les relations qu'elle entretient actuellement avec les branches professionnelles de l'animation et du sport sont à densifier ; elles permettent une identification précise du marché des activités physiques et sportives au sein de la population, et de son évolution. De même, il devient indispensable que l'ensemble des composantes STAPS s'inscrive délibérément dans les politiques régionales (C.P.E.R.) pour rechercher une pertinence et une adéquation avec les politiques locales.

- Cette place dans le champ sportif doit davantage s'envisager dans le cadre d'une structuration en termes de pôles d'excellence, coordonnant formation/recherche et monde entrepreneurial. Dans le contexte actuel d'affichage et de développement d'axes saillants pour la promotion d'un secteur au plan national et surtout international, cet objectif devient une nécessité pour la valorisation et l'évolution de nos formations.

Organisation et structuration de la formation continue

- Parallèlement à la formation initiale, la C3D s'attachera à développer la formation continue, tant on sait que désormais la formation tout au long de la vie est nécessaire ; les espaces et contenus de formation *ad hoc* doivent suivre.

C'est le cas par exemple pour former les dirigeants sportifs et les intervenants bénévoles dans le domaine sportif, pas toujours armés pour affronter leurs missions. Sur la base d'un concept de « réseaux », la C3D contribuera à l'élaboration de l'Ecole Supérieure de Management du Sport » (ESMS), confiée à Jean Bertsch.

- Celle-ci se voudra un ensemble étoilé de contributions, pour permettre, de doter les acteurs des compétences de base nécessaires ou des compléments de formation imposés par leur statut et leurs tâches, au sein du mouvement fédéral.

En s'appuyant sur les filières « Management » existantes, il devient alors possible d'organiser une offre de formation intégrant les modules d'enseignement mis en place dans différentes structures universitaires ou non universitaires.

- L'espace numérique offert par l'Université virtuelle en sciences du sport (U.V.2.S.) apparaît comme un outil de premier choix pour la formation continue, la mise en œuvre des modules de formation, voire la certification.

Enfin, la C3D ne négligera pas la place que l'adossement à la recherche doit offrir aux formations, que ce soit en Formation initiale ou en Formation continue. La recherche constitue la valeur ajoutée des formations universitaires dans le domaine du sport et de l'activité physique.

« EDUCATION-MOTRICITE » ET SA REFONDATION

PREAMBULE :

La filière Education et Motricité ne saurait se limiter aujourd'hui à la préparation à l'entrée à l'IUFM et aux concours du CAPEPS et de l'agrégation ; les missions auxquelles peuvent prétendre ses étudiants se révélant beaucoup plus variées que celles qui consistent à assurer l'EPS des établissements secondaires.

Les métiers auxquels la filière Education-Motricité prépare les étudiants, quoique divers, requièrent un fonds commun de compétences, basé sur la maîtrise approfondie de quelques APS et des pratiques d'intervention, la connaissance de l'enfant et de son développement, ainsi que des principes sous-tendant l'apprentissage et les processus éducatifs.

La filière Education-Motricité, parce qu'elle est la première historiquement, est à l'origine de toutes les autres, qui ont bénéficié, lorsqu'elles se sont ouvertes, des connaissances construites, des manières de faire éprouvées, des compétences particulières reconnues aux formés. Elle continue à intéresser de nombreux étudiants, malgré le resserrement de ses débouchés liés à l'offre de l'Etat.

« Refonder » la filière Education et Motricité, pour la C3D, c'est :

Ouvrir de nouveaux débouchés dans le domaine en plein essor de l'éducation par le sport, qu'il s'agisse de santé, de lien social ou d'intelligence motrice.

Il apparaît indispensable de faire un effort de communication sur l'importance de cette formation, qui prépare aux métiers de l'intervention, dans l'Education et en dehors de celle-ci, et qui intéresse de nombreux partenaires : collectivités territoriales, fédérations sportives accueillant un public jeune, dispositifs d'éducation par le sport, entreprises...

- Les fédérations sportives, aujourd'hui, élargissent leur champ d'action de manière à fidéliser de nouveaux publics, sur des objectifs qui ne visent pas la performance sportive ou le haut niveau. Au contraire, elles cherchent à développer leur sport comme un objet éducatif pour des publics diversifiés : jeunes enfants, seniors, hommes et femmes, sédentaires etc... Les diplômés de la filière Education et Motricité sont aujourd'hui sollicités pour ces métiers, du fait des compétences garantissant une bonne connaissance de ces publics et des stratégies d'intervention qu'ils exigent. La C3D poursuivra son travail de rapprochement avec les fédérations concernées et élargira son partenariat à de nouvelles fédérations (cf. chapitre « monde sportif). Début 2008, une convention nouvelle sera signée avec la FF Hockey pour y implanter des diplômés EM afin de l'aider dans son développement. La Fédération Française d'Equitation et la C3D se rapprocheront en 2008.
- D'autres secteurs ou institutions, comme l'Agence pour l'Education par le sport (APPELS), le sport pour tous (FFEPMM), l'Education Physique et la Gymnastique Volontaire (FFEPGV) se déclarent intéressés par les diplômés de la filière Education et Motricité. La C3D se rapprochera de ces secteurs sur la base de conventions en prévision, avec notamment l'APPELS, la FFEPMM en 2008, et le développement du rapprochement déjà acté avec la FFEPGV.

- L'enseignement de l'Education Physique dans le premier degré, dont on entend la volonté d'élargissement de la part des pouvoirs publics, nécessite que la C3D fasse œuvre de propositions, tant au Ministère de l'Education Nationale qu'aux collectivités locales et territoriales. Pour ce faire, la C3D s'attachera, dès 2008, à définir avec les collectivités territoriales, les modalités d'un statut professionnel nouveau pour l'insertion des licenciés STAPS Education et Motricité dans ce secteur.
- Enfin, l'excellence de la professionnalisation des licenciés Education et Motricité dans la filière du Professorat des Ecoles (PE) incitera la C3D à développer encore davantage cette voie pour les étudiants.

Revisiter les contenus de formation

La filière Education et Motricité était historiquement basée sur des contenus liés à la préparation au CAPEPS. La diversification des voies de professionnalisation au sortir de cette filière aujourd'hui impose la nécessité de distinguer davantage les contenus de formation, selon les professionnalisations visées. Il paraît important de mettre l'accent sur tout ce qui concerne le développement de l'enfant, de l'adolescent, du jeune adulte, tout en préservant la pluridisciplinarité d'une formation scientifique de qualité. Certains contenus devront être davantage spécifiés, d'autres renforcés, de nouveaux contenus devront être intégrés (santé notamment). *In fine*, la C3D s'attachera en 2008 et 2009 à rassembler, lors de journées thématiques tous les acteurs du champ pour une réflexion autour des contenus, de la place des APSA, comme elles étaient initialement prévues à l'agenda 2007.

Réformer les contenus des programmes et des Instructions.

La C3D s'engage à continuer à travailler en accord avec les responsables de l'Education Physique au sein du Ministère de l'Education Nationale, en participant notamment à l'évolution des textes officiels, des programmes, des concours. Les concours des agrégations ont vu leurs programmes évoluer récemment. Les instructions et programmes d'Education Physique semblent devoir également évoluer aujourd'hui et inclure des problématiques liées au développement et au maintien de la santé. L'éducation par les APS vise à promouvoir l'adoption effective et durable de modes de vie actifs favorables à la santé, au bien-être psychologique et à l'insertion sociale. Son objectif est d'inciter les jeunes à la pratique, à l'adhésion à des projets sportifs, artistiques ou de loisir. C'est bien d'une éducation pour la santé dont il s'agit, considérée dans toutes ses dimensions, somatique, psychologique et sociale. Cette éducation s'adresse aux enfants, adolescents et jeunes adultes, et vise à la formation de savoir-faire, compétences et motivations réinvestissables tout au long de leur vie.

La C3D participera à ces efforts de réécriture nécessaires.

Adosser davantage à la Recherche

L'importance du développement de la recherche spécifique à cette filière est à mettre en lumière. La C3D contribuera à faire émerger une recherche de qualité liée à la contribution de la motricité au développement de la personne, et à faire valoir auprès des instances (CNU par exemple) la prise en compte de recherches liées à l'intervention. Par ailleurs, des coopérations sont à développer avec les IUFM et les équipes de recherche en sciences de l'éducation, par exemple.

DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE DE RECHERCHE EN STAPS

PREAMBULE : LES POINTS SINGULIERS DE LA RECHERCHE EN STAPS

** L'activité de recherche est une fonction « régaliennne des UFR » ; la politique de recherche ne peut donc être définie par les seules unités (JE, EA, UMR, etc.). Une action concertée entre les directeurs de l'unité et l'université via l'UFR pour le développement de la recherche sur un site, est essentielle. Cette concertation est un préalable à l'établissement de la politique de recrutement des enseignants-chercheurs de l'UFR, ou à l'attribution de moyens financiers/infrastructures par les UFR.*

** L'activité de recherche est régie par un système à multiples contraintes/évaluations en mutation rapide : veille institutionnelle et réactivité sont incontournables. La politique de l'UFR doit être pleinement intégrée dans celle de son l'université de rattachement. Cet ancrage institutionnel fort doit être une véritable force motrice en favorisant le développement d'une recherche en STAPS s'appuyant sur des relations inter UFR fructueuses (par exemple en APAS avec les UFR de médecine ; en ergonomie et ingénierie avec les IUT et les écoles d'ingénieurs; en management avec les facultés de sciences économiques et de gestion). Au-delà du simple soutien de l'université de rattachement, la politique de recherche d'une UFR STAPS doit être en cohérence avec les exigences des instances nationales d'évaluation (AERES, CNRS, INSERM, etc.).*

** A un moment où les UFR STAPS voient les effectifs étudiants reculer fortement, elles ne peuvent plus envisager d'accroître rapidement leur pool d'enseignants chercheurs. Il devient dès lors capital d'établir une politique de recrutement d'enseignants-chercheurs cohérente à moyen et long terme. L'essaimage (sous)-disciplinaire, souvent consenti « aux sirènes de la formation », est un obstacle à la constitution rapide d'une entité d'enseignants-chercheurs focalisés sur un objet d'étude resserré. Cette stratégie de recherche de masse critique dans l'UFR correspond donc à l'établissement d'un schéma directeur de la recherche inscrit dans la durée (à 8, voire 12 ans).*

** La recherche dans les UFR STAPS doit être lisible et visible. La lisibilité passe par la définition claire de notre objet d'étude et de recherches. La singularité de la recherche en STAPS, qui réside principalement dans son caractère monothématique pluridisciplinaire, doit être vécue, non comme une faiblesse, mais comme une réelle force. En droite ligne de cet objectif, les UFR-STAPS doivent légitimement revendiquer auprès de leurs tutelles (universités, DGES, AERES, etc.) le leadership dans la recherche relevant de l'activité physique ou du mouvement humain. Les champs d'application qui confèrent la visibilité à la recherche en STAPS sont alors multiples : le sport, la santé, le travail, l'éducation.*

** Réussir l'articulation formation-recherche est une mission essentielle des UFR STAPS. Les masters (bâti en cohérence avec les fiches RNCP) et les écoles doctorales spécifiquement portées pas les UFR-STAPS sont les vitrines pédagogiques de nos activités de recherche. Cette articulation ne peut s'entrevoir sereinement que si les UFR (ou groupe d'UFR en co-habilitation) appuient leur offre de formation en master sur des adossements recherche forts, et donc sur des unités labellisées. La mutualisation est un objectif à part entière.*

** La 74^{ème} section du Conseil National des Universités doit avoir une politique de qualification aux fonctions d'enseignants-chercheurs éclairée par la Conférence des Doyens et Directeurs en STAPS, à l'aune des changements à venir par la prise d'autonomie des universités (loi LRU). Il demeure incontournable que la qualification à ces fonctions doive nécessairement s'appuyer sur l'excellence scientifique dans toutes les (sous)disciplines en se référant aux recommandations de l'ex-MSTP ou de l'AERES. S'il ne saurait y avoir « d'exception culturelle » pour certaines (sous)disciplines, la politique de qualification du CNU doit aussi être ouverte à l'intégration universitaire de professionnels dans des champs de recherche restés en « jachère » dans la communauté STAPS. C'est le cas par exemple du management du sport, qui, paradoxalement, capte la majorité des étudiants, mais qui s'appuie sur peu ou pas d'unités de recherche, au risque de voir à terme d'autres sections du CNU et d'autres composantes profiter de la très forte pénétration sociale des métiers du management du sport et se l'approprier définitivement. Il en va de même dans le champ de l'Education et Motricité, pour lequel trop peu de recherches sont effectuées au sein des UFR STAPS.*

Stratégie de la CD3 face aux enjeux de la recherche en STAPS

La C3D, de part ses statuts et ses prérogatives, ne peut élaborer la politique de recherche dans les UFR STAPS ; elle doit néanmoins aider à la structuration de la recherche dans notre communauté en jouant pleinement le rôle d'interface naturelle, et donc de conseil entre les UFR et les tutelles. En considérant qu'il n'y a pas de « modèle unique » dans la structuration de la recherche en STAPS, les voies à suivre pour y parvenir peuvent reposer sur certaines parmi les stratégies suivantes.

➤ *Les personnels enseignants-chercheurs et la recherche en STAPS*

* L'augmentation du nombre d'unités labellisées pérennes au sein d'un UFR STAPS passe par l'obtention d'une masse critique d'enseignants-chercheurs et chercheurs actifs/publiants sur un objet de recherche resserré. A défaut de pouvoir étoffer rapidement le pool de leurs enseignants chercheurs, les UFR doivent rechercher des forces vives dans les autres composantes universitaires (IUFM, IUT, UFR de Médecine, écoles d'ingénieurs, etc.). Le caractère pluridisciplinaire des recherches en STAPS ne peut que faciliter ces forces d'attraction. La C3D devra jouer pleinement son rôle d'impulsion, de régulation et de soutien.

* Il est également souhaitable d'inciter les enseignants-chercheurs de la 74^{ème} section, actifs hors des UFR STAPS, à rejoindre les projets de recherche de notre communauté (création d'une culture d'appartenance communautaire).

* Comme interlocuteur naturel de la DGES, la C3D s'efforcera d'obtenir la création d'emplois d'enseignants-chercheurs et d'ITRF (IE et IR) pour renforcer l'excellence scientifique dans les unités de recherche déjà labellisées au sein des UFR et plus seulement pour répondre aux besoins d'encadrement pédagogique.

* En corollaire, la DGES devrait faciliter d'avantage l'universitarisation des UFR STAPS, en acceptant une politique nationale de transformation des emplois vacants de PRAG et PRCE en emplois de MCF et PR, régulée par la C3D.

➤ *Les territoires d'expertise : la régionalisation des compétences*

Coopération et mutualisation des compétences en recherche doivent être des objectifs inter-UFR STAPS. Il faut tenter de bannir la logique de concurrence et de compétition, surtout entre les unités de recherche récemment créées et labellisées, et donc potentiellement fragiles. Une logique de développement de pôles d'excellence régionaux doit émerger ; un « package » formation-recherche peut être envisagé. La création de masters en co-habilitation puis d'écoles doctorales régionales à l'image des 2 déjà existantes (Paris et Sud-est) est un élément structurant de la recherche, qui doit être poursuivi. Cette démarche peut s'appuyer sur les PRES quand ils existent. La C3D devra peser de toutes ses forces pour la création d'une 3^o ED, dès lors que l'enracinement de cette future ED sera confirmé (Grand-Ouest ?)

➤ *La relation aux agences et bailleurs de fonds*

* Le financement de la recherche tendra de plus en plus vers l'obtention de crédits distribués sur appels d'offre des agences de moyens (ANR, AII, etc.). Il est donc nécessaire d'entrer dans une

démarche de promotion de notre communauté (lobbying actif) auprès de ces agences et des bailleurs de fonds. Ce lobbying auquel la C3D prendra une place déterminante, comme elle l'a déjà fait pour l'ANR, vise à implanter des enseignants-chercheurs issus des UFR STAPS dans les conseils scientifiques de ces agences, afin de permettre la création d'appels d'offre sur les problématiques de recherche que porte notre communauté. L'initiation d'un programme « AP » à l'ANR fera, en 2008-2009, l'objet de toute l'activité de lobbying de la C3D.

* Les appels d'offre de grande ampleur (projets européens du 7^{ème} PCRD) nous imposent une coopération pas seulement nationale mais aussi internationale pour atteindre la crédibilité requise pour obtenir ces financements. La mise en réseau européen doit s'opérer rapidement. C'est l'occasion de se doter des moyens d'une coopération internationale dans le domaine. On s'aperçoit aujourd'hui que les équipes étrangères qui souhaitent s'associer sur des programmes de recherche sont nombreuses. Au-delà de l'Europe, si on se réfère aux déclarations gouvernementales, la construction d'un espace méditerranéen de recherche doit pouvoir émerger. Les coopérations avec les Etats-Unis, avec la Chine, mais aussi avec l'Inde, le Brésil - pays à fort potentiel - qui doivent faire partie des grandes puissances de demain, doivent se développer : la C3D doit impulser cette politique.

Une rencontre plénière C3D/homologues européens s'impose à cet effet en 2009, après une année 2008 de prise de contacts, à l'initiative de la C3D.

* La participation à des pôles de compétitivité et le financement de projets d'étude ou de recherche est également à rechercher. Les unités, déjà partenaires de ces pôles de compétitivité, pourraient servir de « tête de pont » à des réseaux formés d'unités issues d'UFR STAPS.

➤ *Les relations institutionnelles*

* La relation entre la C3D et la 74^{ème} section du CNU doit être réimpulsée. Elle doit être collaborative et étroite. La commission créée C3D-CNU doit s'accorder sur une politique de qualification/promotion des enseignants-chercheurs répondant tant aux exigences d'excellence scientifique que de développement des UFR.

* La C3D doit créer en son sein une « sous-conférence » ou une commission « satellite » regroupant les directeurs d'unités ou d'équipes STAPS labellisées, permettant à ceux-ci de participer à la définition de la stratégie de développement de la recherche dans notre communauté. Ceci aura pour objet de ne pas marginaliser chacune de son côté, les missions de formation et de recherche, dévolue l'une aux uns, la seconde aux autres, en une sorte de partage organisé et consentant. Une révision des statuts de la C3D pourrait dès lors se révéler nécessaire.

➤ *La communication en matière de recherche*

* La promotion sur les travaux de recherche en STAPS doit faire l'objet d'une communication spécifique, ne reposant pas seulement sur les bases de données classiques (Medline, etc.). L'utilisation de l'Université Virtuelle en Sciences du Sport (UV2S), mise en place par la C3D comme portail de diffusion des recherches en STAPS, devrait être envisagée (recensement des thèses, HDR et publications en sciences du sport et du mouvement).

* Sans doute faut-il aller encore plus loin. La mise en place d'une cellule de veille chargée de suivre l'évolution des recherches et des technologies dans les autres disciplines peut rapporter des dividendes surtout si elle est liée à une cellule de veille pour les appels d'offres. Certes, c'est le travail de chaque chercheur, mais on s'aperçoit aujourd'hui que le nombre d'appels à projets est tel que nombre d'entre eux sont ignorés de la communauté.

La C3D doit être sur les listes de diffusion des appels d'offres, car encore dernièrement nous avons mesuré notre ignorance d'un certain nombre d'appels à projets, aujourd'hui fort nombreux. Il y a là un véritable effort à faire pour être systématiquement référencé par l'ensemble des organismes et devenir le partenaire des laboratoires publics et privés.

RAPPROCHEMENT AVEC LE MONDE ENTREPREUNARIAL ET INDUSTRIEL

PREAMBULE

C'est une évidence : la relation entre les mondes académique et économique ne se décrète pas, elle se construit dans le temps. Les logiques de ces deux mondes ne sont pas nécessairement concordantes (par ex : diffusion de la connaissance vs confidentialité des résultats).

- ✓ La relation avec l'entreprise peut aussi se construire dans le domaine de la formation en encourageant la participation des acteurs économiques dans les masters professionnels (enseignement et jury de délivrance du diplôme).
- ✓ De manière à répondre à certaines exigences de compétences, l'accès à des thèses CIFRE devrait être facilité aux titulaires de masters professionnels. Plus généralement, la politique de la recherche doit prendre en compte une politique de développement et d'organisation nationale des masters. Il s'agit là de l'organisation nationale de formations basées sur la recherche pour répondre à l'émergence de nouveaux métiers tournés vers la recherche et vers la prise en charge du pratiquant sain ou pathologique, vers l'innovation et/ou à la création de produits et/ou de services dans le domaine des interfaces, homme – environnement, homme-machine, homme-équipement, homme-société, impliquant l'activité physique. Pour cela les formations doivent s'appuyer sur les connaissances nées de la recherche, l'innovation et les nouvelles technologies.
- ✓ Ceci impose bien évidemment de se rapprocher davantage du secteur industriel. La politique des bourses CIFRE est un moyen très intéressant, qui pour autant ne saurait suffire. Il faut convaincre les industriels de se tourner vers nous, comme ressource sur le plan de la recherche et de l'innovation. Ensemble nous devons mieux intégrer nos docteurs dans l'entreprise (docteur-conseil). Nos formations de niveau Master doivent intégrer, s'appuyer sur, et réunir les acteurs institutionnels et industriels (PRES, Pôles de compétitivité, Entreprises) pour constituer des pôles d'excellence dans le domaine où elles ont peu de concurrence nationale, en raison de l'originalité des méthodes, techniques et technologies utilisées.

Il s'agit là d'enjeux majeurs où la C3D peut intervenir efficacement en élaborant un répertoire, à partir du portefeuille d'entreprises liées aux STAPS et qu'il s'agit de construire.

- ✓ Il faut organiser la création d'associations d'anciens étudiants diplômés d'un Master professionnel. A l'instar de ce qui se fait en école d'ingénieurs ou de commerce, on pourrait voir les anciens étudiants, désormais décideurs en entreprise, recruter dans leur anciens diplômés.
- ✓ Il est souhaitable de promouvoir le Doctorat Professionnel. Cela nous impose d'accepter de revoir les critères de soutenance de ce type de thèse (i.e. huis clos, confidentialité des données). En contrepartie, l'industriel assure le recrutement du docteur.

- √ Il faut rentrer dans une démarche de construction de chaire d'entreprise. L'industriel doit trouver dans la chaire plus que ce qu'il trouverait dans la simple reconduction de contrats de recherche. En contrepartie, l'équipe de recherche peut compter sur un financement régulier et peut se prévaloir auprès d'autres bailleurs de fonds de cette relation partenariale solide (financements ANR, pôles de compétitivité).

Sur toutes ces questions, la C3D, prendra langue dès 2008 avec la DGRI du Ministère de la Recherche, les Fondations, le Ministère de l'Industrie, les secteurs de la valorisation à l'échelle des Régions et des Départements, les secteurs de l'innovation en entreprises ; elle participera à toutes les manifestations liées à l'innovation et à la création d'entreprises (Espoirs Européens de l'Innovation, Concours de Création d'entreprises). La commission C3D-Entreprise sera dynamisée.

QUELLE(S) STRATEGIE(S) DANS LES UFR STAPS POUR DEVELOPPER DES FORMATIONS EN RELATION AVEC LES METIERS DE LA SECURITE ?

Activité Physique et métiers de la sécurité

Préambule

Les UFR STAPS sont interpellés en permanence i/ par les étudiants suivant nos formations pour obtenir des compétences nécessaires à l'entrée dans ces métiers, bien que nos formations ne soient pas véritablement structurées pour y répondre ii/ par les professionnels du secteur (organismes publics, privés, ou associatifs,) offrant des métiers de la sécurité où l'activité physique est un élément central.

Positionnement du problème

Il est impératif de définir le concept de sécurité (face-à-face entre individus ou groupe d'individus, aspect technique concernant les matériaux ou l'environnement) car à l'évidence, il est polysémique et les situations très diversifiées.

Pour certains métiers relevant de la sécurité, les aptitudes physiques ne sont que des pré-requis (pompiers, surveillants de l'administration pénitentiaire, agents de police, etc.), pour d'autres métiers, les conditions d'activité reposent principalement sur l'activité physique, mais le cœur d'activité est bel et bien la sécurité des biens et des personnes (sauvetage en mer, brigades cyclistes ou équestres, agents de protection rapprochée, etc.); pour d'autres enfin, l'activité physique est le cœur même du métier, mais la sécurité est une dominante incontournable car l'activité professionnelle s'exerce dans un environnement dangereux (activités sportives en milieux spécifiques, par exemple : guide de haute montagne, ou enseignant en Activité Physique /éducateur sportif en milieu carcéral).

Les métiers de la sécurité : le constat d'une large diversité d'emplois

* Les métiers de la sécurité sont extraordinairement diversifiés. Ils constituent un ensemble de niches d'emplois plus ou moins étendues (13000 gendarmes à recruter en 2007-2008 vs 60 commissaires de police). Certains métiers, les moins qualifiés mais les plus nombreux, sont accessibles sans pré-requis universitaires, d'autres, plus restreints en nombre, nécessitent l'obtention du niveau licence (officiers de la police nationale, lieutenants de sapeur pompier, etc.), voire plus.

* Ces métiers relèvent pour certains de la fonction publique (d'Etat ou territoriale) et sont accessibles uniquement sur concours ; d'autres appartiennent au secteur privé marchand ou associatif (sociétés privées employant des agents de protection des personnes, Société Nationale de Sauvetage en Mer, etc.). Les diplômes STAPS ou MSJS ne permettent pas un recrutement direct et spécifique, quels que soient les emplois :

- Unités équestres,
- MNS et AAPP (animateur en AP et professionnelle)
- Sauveteurs haute-montagne (Police Nationale ou Gendarmerie Nationale)
- Unités spécifiques d'intervention de type GIPN ou RAID pour la Police Nationale
- GIGN pour la Gendarmerie Nationale

* Pour les emplois les plus qualifiés, à l'évidence, il n'y a pas (ou peu) de licence spécifique pour couvrir la totalité des compétences requises (allant de l'AP au droit) et accéder à ces métiers. Ce constat ne doit nullement nous freiner dans notre réflexion, car une situation à l'identique s'est déjà présentée concernant la formation au professorat des écoles. Les STAPS n'ont donc pas moins de légitimité que les autres disciplines universitaires à proposer des formations transversales répondant aux attentes/sollicitations des étudiants et des professionnels du secteur.

Les pistes à approfondir pour la structuration d'une offre de formation

* Pour les niveaux de qualification inférieurs à la Licence, le cadre LMD ne facilite pas le montage de formations spécifiques. Cet écueil est partiellement contournable en donnant des valences/parcours particuliers aux DEUST « métiers de la forme » existants. La solution la plus efficace à court terme reste néanmoins la création de diplômes universitaires : DU « métiers de la sécurité et AP ». A l'heure actuelle un étudiant titulaire d'une licence STAPS est « surdiplômé » car il n'existe aucune passerelle à 120 ou 180 ECTS vers les formations de la Gendarmerie Nationale. Certains diplômes sont ouverts au monde civil mais sans prérogatives, et déjà inscrits au RNCP.

* Pour les niveaux de qualification nécessitant *a minima* un niveau Licence, la création de parcours spécifiques en licence STAPS (ES ou EM) est une réponse immédiate et réaliste. La création de licences professionnelles est une piste de réflexion à ne pas négliger. De telles licences existent déjà avec des valences spécifiques qui ne touchent pas l'AP ou peu (UPS-Toulouse : option sécurité du travail dans le secteur santé ; UPE-Marne la Vallée: spécialité Santé, sécurité au travail et environnement ; U Versailles Saint-Quentin : Sécurité des Biens et des personnes, Contrôle des équipements de sport et de loisir, etc.). Ces licences sont portées par des UFR et des IUT : un rapprochement avec les différentes composantes universitaires concernées est à envisager. Des discussions sont à engager localement, mais peut-être aussi au niveau national, entre la C3D et la Conférence des directeurs d'IUT. A cet effet, la C3D prendra contact en 2008 avec son homologue des IUT.

* Pour les niveaux de qualification supérieurs (Master et Doctorat), nous devons nous interroger sur nos capacités à pénétrer des secteurs relevant de l'hygiène et la sécurité au travail (ex : Master relevant de « l'ergonomie », de « l'interface homme-machine », rapport avec l'INRS), de la sécurité routière (rapport avec l'INRETS), la prévention et l'éducation à la santé (Master PESAP).

* Sur le plan politique, dans notre cœur de métier, des verrous sont à éliminer. La C3D devra être une force de propositions pour déverrouiller l'exercice des métiers de l'activité physique s'exerçant dans un environnement spécifique (Décret n° 2004 - 893 du 27 août 2004). Cette réflexion devra se faire à l'aune de la législation européenne.

Quelques perspectives diverses :

- Connaissance du schéma directeur de la DFPN
- Développer la VAE et la VAP
- Placer des conseillers APS auprès des Directeurs Départementaux des SDIS
- Rapprochement des domaines Sciences et Technologie, Santé et Droit, Sciences Politiques

MANAGEMENT DU SPORT

Cette filière, créée dans le début des années 1980, a d'abord été l'apanage des étudiants ne souhaitant ou « n'arrivant » pas à obtenir le CAPEPS. A partir des années 1990, les débouchés professionnels se développent et le management du sport se structure.

Il faudra attendre les années 2000 pour voir les UFR recruter des enseignants-chercheurs et répondre à une demande de plus en plus forte dans ce secteur. La création d'équipes de recherche en Management, autonomes ou rattachées à des structures déjà existantes va consolider cette filière.

3 objectifs majeurs se dessinent pour les prochaines années

Conforter l'excellente professionnalisation de cette filière, désormais première en nombre

➤ ***Améliorer la connaissance et le suivi des emplois***

Les travaux effectués par l'ONMAS, le RUMPRISM, et les UFR permettent aujourd'hui d'avoir une idée assez précise des emplois dans les organisations sportives (O.S.) :

Directeur opérationnel d'une OS ; chef de projet à spécificité sportive ; directeur qualité dans le domaine du sport ; directeur commercial ou marketing ; directeur des ressources humaines ; responsable de la communication ou des relations avec la presse de fédérations ou de groupements sportifs ; directeur de magasin (distribution sportive) ; directeur de centre sportif (nautique, de remise en forme, spécialisé,...) ; manager d'un club sportif professionnel ; cadre ou chargé de mission « sport » dans une collectivité territoriale ; responsable administratif dans les fédérations et leurs « organes » déconcentrés (ligues et comités départementaux), etc.

Cette liste, certes incomplète, permet néanmoins de définir assez bien les besoins du secteur « sport au sens large ».

In fine, un titulaire d'un master dispose d'une triple compétence, scientifique, managériale et sportive. Il exerce des fonctions de responsable stratégique et opérationnel dans des organisations sportives. Néanmoins les évolutions du marché de l'emploi et des carrières les amènent de plus en plus à travailler dans les autres secteurs de l'économie.

➤ ***Adapter les formations aux besoins des professionnels tout en maintenant les exigences universitaires***

Les équipes pédagogiques et le développement d'équipes de recherche ont permis d'adapter régulièrement l'offre de formation aux besoins du marché par la création de licences professionnelles, de masters.

Autant les libellés des licences professionnelles sont bien délimités, autant pour les masters certains libellés sont plus ou moins lisibles pour les professionnels, d'où l'intérêt d'une harmonisation via les fiches RNCP qui s'achève sous l'impulsion de la C3D (8 fiches ont été transmises au Ministère de la Recherche début novembre 07).

Les fiches RNCP « management » ont été élaborées en tenant compte de la situation actuelle, mais elles pourront évoluer suivant les modifications des emplois.

Pour conserver la pertinence des formations par rapport aux emplois, il apparaît nécessaire de mettre en synergie les différents groupes œuvrant dans le management.

La C3D créera en 2008 une commission « Management » constituée des différents acteurs, qui permettra d'améliorer l'adéquation « formation- emploi »

➤ ***Harmoniser les contenus d'enseignement***

Une harmonisation nationale des formations STAPS en Management du Sport doit être recherchée, même si chacune doit garder sa spécificité.

Cette action doit permettre de concurrencer efficacement les Ecoles qui, à partir des sciences de gestion, intègrent le domaine sportif, et ainsi créent une « spécialisation ».

La pertinence et la connaissance du secteur sport doivent conduire les STAPS à mettre en place un « socle commun » à travers quelques disciplines incontournables tels Economie du sport ; Droit du sport ; Gestion comptable, financière des organisations sportives; Marketing sportif ; Management des ressources humaines ; Communication et sport; Organisation du Sport ; Histoire et Sociologie du sport ; Ethique sportive etc...

Faire du management du sport un espace territorial identifié STAPS

Cette filière est actuellement la plus importante quantitativement en STAPS.

Elle représente des débouchés professionnels, des étudiants potentiels, des laboratoires, des postes d'enseignants-chercheurs.

Les sciences de gestion, les I.A.E., les Ecoles de Commerce se positionnent petit à petit sur le marché de la formation en Management du Sport.

La mise en place d'une cellule de veille aidera les UFR STAPS à conserver leur autonomie et/ou à développer leur partenariat avec les IAE, les Sciences de gestion. La C3D aidera à la constitution et au suivi de cette cellule de veille.

Ecole Supérieure de Management du Sport
--

Dans la perspective de la création d'une Ecole Supérieure (ESMS), l'expérience des enseignants chercheurs, les travaux des laboratoires en Management du Sport, les directeurs des UFR STAPS doivent contribuer à l'élaboration des contenus de formation. La C3D souhaite pouvoir être entendue sur les modalités qu'elle entrevoit pour que le management du sport des UFR STAPS participe de manière importante à l'élaboration des contenus et des formations de cette Ecole.

DEVELOPPEMENT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET L'UNIVERSITE VIRTUELLE EN SCIENCES DU SPORT

PREAMBULE

Le développement du numérique dans toutes les formations de l'enseignement supérieur est devenu stratégique. En cohérence avec le développement des technologies de l'image, de la réalité virtuelle et d'Internet, technologies déjà maîtrisées et adoptées par les nouvelles générations d'étudiants, les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) sont des outils de diffusion du savoir mais aussi un des supports majeurs de diffusion de la culture et des connaissances et ce plus particulièrement dans les formations STAPS où l'analyse de l'activité physique et du mouvement est prépondérante.

- La C3D STAPS ne s'y est pas trompée et a initié l'idée, la préparation puis le lancement de l'Université Virtuelle en Sciences du Sport (uv2s.fr). Inaugurée le 26 janvier 2007 à Lille, cette Université Numérique Thématique concerne l'ensemble des différents acteurs du sport et de l'éducation physique et sportive, avec notamment la labellisation et la mise en accès libre de ressources pédagogiques. Rassemblant aujourd'hui 14 universités cotisantes, l'UV2S a pour mission de favoriser la construction et la diffusion en accès libre de ressources pédagogiques numériques réparties dans quatre champs en relation avec les Sciences du Sport : Sciences de la vie ; Sciences humaines et sociales ; Intervention et technologie des Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA) ; Outils, langages et communication.

L'UV2S dispose déjà d'un portail destiné aux 35000 étudiants et 2500 enseignants chercheurs en STAPS sur le territoire français, tout en s'adressant aussi à tous les acteurs du monde du sport des pays francophones et du réseau méditerranéen. Actuellement deux autres portails ont été mis en place et sont destinés aux informations et à la présentation de l'UV2S et à la recherche en STAPS.

- L'opportunité pour l'UV2S de s'inscrire prochainement au sein de **l'Université Numérique des Sciences de la Santé et du Sport (UN3S)** avec la médecine (UMVF), la pharmacie (UVSPF) et l'odontologie (UVSOF) contribuera à transformer sans aucun doute le paysage de l'enseignement en STAPS. En mutualisant moyens et compétences et en permettant un libre accès à l'information et aux ressources numériques, la communauté STAPS s'inscrit ainsi dans la lignée de la mise en place du LMD mais s'ouvre surtout à l'ensemble des secteurs s'intéressant à l'activité physique et au sport. Ce projet favorisera aussi la compréhension de ce que sont les STAPS, d'un point de vue de l'offre de formation, de l'offre de recherche et du vaste spectre des voies de professionnalisation.

- Dans le cadre de l'UN3S, la mutualisation de l'existant et des ressources bénéficiera à l'ensemble des différents secteurs et des différents cycles d'enseignement secteurs mais ce sera surtout l'occasion de **développer des projets transversaux** tels que sport, santé, éducation. La C3D veillera à ce que chaque composante désigne en son sein **un correspondant UV2S**, responsable de la collecte des ressources numériques locales.

- Nous **encouragerons l'ensemble des composantes à adhérer à ce projet**. Le nombre d'universités partenaires et le nombre de ressources numériques mises en ligne pour la formation, la recherche et la professionnalisation en STAPS, seront les indicateurs de notre développement. L'augmentation du taux de réussite de nos étudiants passe en effet par l'utilisation massive de la pédagogie numérique par nos étudiants. De 14 universités adhérentes fin 2007, la C3D et l'UV2S ont pour objectif de faire passer ce nombre à 25 en 2008, 40 en 2009 et 50 en fin de quadriennal (chiffre intégrant les universités françaises et étrangères). Les UFR françaises qui feront un acte symbolique d'adhésion à l'UV2S avant la fin janvier 2008 bénéficieront d'une ristourne de cotisation de 50% pour l'exercice 2008.
- La C3D mettra en relation l'UV2S avec les publics potentiels de formation continue et notamment les dirigeants et bénévoles sportifs. Un portail spécifique réservé à l'Ecole supérieure de management du sport (ESMS) sera édité par l'UV2S.
- Dans le cadre de sa politique de Relations Internationales, la C3D fédérera la participation des acteurs du monde du sport des pays francophones et du réseau euro méditerranéen (cf. chapitre « Relations Internationales »)

RELATIONS INTERNATIONALES

Préambule :

La C3D ne vise pas à substituer une politique alternative à la politique de relations internationales menée par chaque composante. En effet, des relations privilégiées existent entre UFR dans les régions et correspondants étrangers dont il faut se féliciter et qu'il faut maintenir. La C3D agit en super-structure et surajoute des objectifs spécifiques, liés de manière étroite aux différents chapitres que nous venons d'évoquer et pour lesquels une visibilité internationale s'impose (Santé, recherche, emploi, mobilité étudiante...). C'est dans ce cadre que la C3D renforcera les axes tracés depuis 2003 quant à la politique internationale. Par ailleurs, la politique des séminaires excentrés, outre l'effet très positif qu'elle exerce quant à la richesse sur la vie de groupe et la disponibilité sur la production (le présent Livre Blanc en est l'illustration), se poursuivra.

S'insérer davantage dans la politique « sport » de l'Union Européenne

- La visibilité européenne de la C3D n'est pas assez importante. Après J-L. Gouju, J. Bertsch, P. Pelayo et R. Massarelli, membres et acteurs des réseaux institutionnels européens d'établissements durant ces dernières années (REISSE), la C3D n'est plus représentée à l'échelle européenne. C'est un manque à gagner important qu'il conviendra de combler dès que possible (et en premier lieu avoir un représentant candidat au board de ENSSEE en 2009).
- La C3D devra devenir membre ès qualité des différents instances et réseaux européens, par delà les individus qui y sont déjà intégrés *ad nominem* pour pouvoir siéger à l'échelle européenne et obtenir des subventions, une reconnaissance, un droit de cité et une tribune parmi les 27 pays membres. La C3D devra participer ès qualité aux forums européens d'ENSSEE.
- La C3D devra mettre en place toutes les actions de lobbying nécessaires pour devenir organisme consultatif de la Communauté Européenne.
- La C3D devra réengager le processus de rapprochement avec le Conseil de l'Europe, initié en 2005.

S'insérer au sein des organisations internationales

- La C3D doit renouveler ses cadres et ses participations au sein des organisations gouvernementales telles que l'UNESCO, la CONFEJES et au sein des organisations non-gouvernementales.
- La C3D doit renouveler ses cadres et ses participations au sein des organisations scientifiques internationales (secteur de la recherche, de l'APA, du management de l'intervention.)

Relancer la politique méditerranéenne

- La C3D a été pionnière en installant les prémisses du réseau euro-méditerranéen en sciences du sport, après les conférences d'Hammamet, de Madeira, de Marrakech et aussi par des accords ou des contrats bilatéraux conclus par le Président sortant : Serbie, Bosnie, Italie, Portugal, Turquie, Grèce, Monténégro, Liban, Palestine, Maroc, Algérie, Tunisie.
- 2008 doit constituer une année-phare pour la relance de ce processus, mais cette fois dans ce qu'il est admis aujourd'hui comme devenant « l'Union Méditerranéenne » (23 pays bordant la Méditerranée).
- La C3D doit utiliser ce réseau international à la fois comme objectif de développement de l'UV2S, et l'UV2S comme moyen de fédérer notamment les pays francophones africains. L'objectif est l'adhésion formelle à l'UV2S de l'Algérie, la Tunisie, le Portugal, le Maroc, le Liban, en 2008-2009. Ces pays y semblent prêts.

***Impulser une politique liée au développement de la Francophonie
autour de l'objet « sport »***

- La C3D doit s'engager clairement autour d'objectifs la positionnant comme le porte-drapeau de la Francophonie en sciences du sport ; pour cela, la dissémination de formations (animation de formations au plan local), de recherches (diffusion de recherches par l'UV2S, cotutelles de thèse, poursuite de la politique de développement d'Ecoles doctorales comme l'ED franco-libanaise, d'échanges et de mobilité enseignante et étudiante, devra être encouragée, avec le français comme langue support. Des contacts préliminaires C3D-Cellule élyséenne de la Francophonie ont été établis et devront être confirmés.
- La C3D contribuera ainsi et aussi au développement de relations Sud-Sud, agissant comme un *go between* entre pays du Sud qui ignorent souvent leurs apports respectifs potentiels. Elle a déjà joué ce rôle au séminaire de l'UNESCO sur la qualité de l'EPS à Dakar (Sénégal), en septembre 2006.

VIE ASSOCIATIVE

PREAMBULE :

La commission vie associative est une émanation des réflexions présentées au CA du 6 juin 2007. Elle se veut une interface entre la C3D et diverses instances constituées souvent sur le mode d'association de la loi 1901.

Objectifs :

- Entretenir un lien avec différents organismes : faire en sorte que la C3D soit toujours représentée
- Investir de nouveaux espaces porteurs pour notre groupement
- Alimenter la C3D en idées, aider à l'élaboration et à la retransmission de la politique générale.

Actions à mettre en œuvre :

- *Entretenir un lien avec l'ensemble des instances et faire en sorte que la C3D soit toujours représentée dans des lieux stratégiques déjà identifiés :*
 - Le sport universitaire (FFSU) :
La C3D entretiendra les liens créés depuis 2004 avec la FFSU. Actuellement, une enquête relative à l'offre FFSU dans les universités est en train d'être dépouillée. La C3D a participé à la mise en place de cette enquête et sera partie prenante dans son analyse qui sera présentée aux instances fédérales. La C3D s'impliquera davantage auprès de la FFSU.
 - Organisations représentatives des DAPS et SUAPS des Universités (GNDS) et de l'EPS et du sport dans les grandes écoles. La C3D participera à la rencontre annuelle avec le GNDS en juin 2008. D'ici là, un rapprochement est instauré pour travailler sur les dossiers communs : installations sportives, UE libres (ou optionnelles ou d'ouverture selon les différents termes utilisés dans les universités), gestion des services (lorsque la structure STAPS englobe le SUAPS, comme à Rouen, Orléans, Orsay, ULCO).
 - La C3D initiera en 2008 une rencontre avec la conférence des Grandes Ecoles sur la question du sport universitaire.
 - Associations représentatives des étudiants STAPS : la C3D mettra en place dès janvier 2008 une commission paritaire (C3D-ANESTAPS) afin de répondre aux attentes de l'ANESTAPS qui demande davantage de liens et d'échanges d'informations avec la C3D.

Par ailleurs, la C3D s'accorde sur la nécessité de développer un réseau de représentants d'étudiants de l'ANESTAPS au sein des BDE de chaque composante. Ce réseau sera en synergie avec la personne-ressource pour l'insertion professionnelle de chaque UFR

- Syndicats d'enseignants : une commission paritaire existe déjà (C3D- SNEP) : la C3D la réanimera en 2008.

➤ ***Investir de nouveaux espaces, porteurs pour notre organisation :***

- La C3D préside déjà à qualité le conseil de perfectionnement de l'ENS de Cachan, antenne de Ker Lann. Elle s'acquittera de cette responsabilité tant que les statuts de l'ENS l'y convieront.
- Au cours des 6 premiers mois de 2008 la C3D sera amenée à étoffer son réseau relationnel et à prendre langue avec d'autres organisations syndicales, dans le cadre des missions autres organisations syndicales (kinésithérapie, inspection jeunesse et sports), organisations professionnelles (Conseils de l'ordre des Médecins, des MK), autres conférences des doyens Directeurs IUT), directeurs de CREPS et chefs d'établissements nationaux, Ministère de l'Intérieur, CPU, organisations liées aux collectivités territoriales (AMF, conseils généraux et régionaux), relations avec l'enseignement privé (établissements, associations, fédérations).
- La perspective prochaine d'une mission initiée par Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement Supérieur, sur le sport à l'Université amènera la C3D à se définir comme un partenaire potentiel pour le chargé de mission sur les sujets suivants :
 - les pratiques sportives compétitives, notamment le problème de la disponibilité des étudiants le jeudi après-midi,
 - l'accès des handicapés aux activités physiques et sportives,
 - le sport de haut niveau,
 - le dossier Universanté.

POLITIQUE DE COMMUNICATION

Préambule :

Bien que non spécialiste de la communication, la C3D a commencé à examiner les conditions d'une politique de communication qui permettrait de faire connaître ses réalisations et de lutter contre le catastrophisme des médias vis-à-vis des STAPS.

Par exemple, une commission « Communication » a été installée. Une longue interview a été consacrée à la C3D dans la revue EPS (mars-avril 2007), d'autres actions vont suivre.

Les objectifs généraux s'articulent, autour de l'amélioration de l'image de la filière STAPS, de la diffusion de nos réalisations (CD, annuaires, journées thématiques) et de la communication sur l'emploi en STAPS.

Amélioration de l'image des STAPS

✓ « Professionnaliser notre action de communication en privilégiant les compétences d'une agence de presse par rapport à une agence de communication »

↳ Hypothèse : Une mutation de l'image des STAPS passerait plus par la diffusion de « nouvelles données » sur les STAPS par les principaux médias, que par des actions de communications des STAPS sur les STAPS ?

✓ Missions agence de Presse

- Renouvellement des fiches des journalistes :

↳ en apportant de nouvelles informations sur les STAPS (ex : professionnalisation en STAPS)

- Organiser des conférences de presse à partir d'un événement ou d'un sujet

- Lobbying

- Obtenir des rendez-vous avec des journalistes

- Constituer un dossier de presse et le diffuser

Deux problèmes se posent qui expliqueraient la mauvaise audience des STAPS :

↳ un problème de communication

↳ une ancienne prévention au sujet des pratiques corporelles jugées futiles

✓ Produire des articles dans la presse nationale

La C3D doit pour cela disposer d'un fonds d'articles

Diffusion de nos réalisations

- La C3D doit s'appuyer sur une maison d'éditions expérimentée et reconnue. La revue EPS s'est déjà proposée. Il faut renforcer ce lien et nouer d'autres contacts (Revue STAPS, Revue Sciences et Motricité).
- Le site www.cd-staps.com a été un instrument réactif très apprécié ces 2 dernières années. Il convient de poursuivre dans cette voie et renforcer la quotidienneté des messages. Une « lettre mensuelle » de la C3D pourrait revoir le jour comme en 2003 et 2004.
- Utiliser davantage l'Université Virtuelle en Sciences du Sport pour toute diffusion.

Créer un politique « événementielle »

- La C3D doit utiliser davantage les événements qu'elle impulse liés à la réflexion, la recherche et la professionnalisation comme des événements médiatisés.
- La C3D doit pouvoir disposer d'une ligne de « produits C3D » diffusables (stylos, pochettes, parapluie ...).

STATUTS, ORGANISATION, FINANCES ET MOYENS

Rappel :

Créée en mars 1989, la Conférence des Directeurs d'Unités, de Départements ou de Divisions de Formation et de Recherche en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives des Universités Françaises, dite Conférence des Directeurs et des Doyens en S.T.A.P.S (C3D), n'a cessé de se développer et de diversifier ses objectifs originaux.

Cette association a pour but :

- 1- de coordonner les actions concertées que souhaitent mener en commun les UFR, Départements et Divisions STAPS des universités françaises ou écoles, et servir d'interlocuteur auprès des instances ministérielles et des grands organismes concernés par les APS.*
- 2- de représenter les formations universitaires à travers les échanges internationaux en STAPS.*
- 3- de représenter les Composantes STAPS au sein du Conseil National du Sport Universitaire (CNSU) regroupant l'ensemble des partenaires du « Sport Universitaire » en France et toute autre représentation.*
- 4- d'apporter un soutien aux structures de Formation et de Recherche en STAPS pour les vagues d'habilitation, les contrats quadriennaux ou pour toute situation particulière.*
- 5- d'organiser des regroupements, des manifestations et diffuser tous documents qui permettent une meilleure observation de l'activité de la filière STAPS, et favorisant un suivi du développement de la Formation et de la Recherche dans le domaine des Sciences du Sport.*

Aujourd'hui, dans un contexte socio économique en pleine mutation dans lequel les A.P.S occupent une place de plus en plus grande, cette association doit s'assurer un développement pérenne et se doter d'un mode fonctionnement plus professionnel.

La C3D, interlocuteur attendu et incontournable de différentes instances ministérielles, a amorcé ces dernières années une réorganisation de fond indispensable pour mener à bien ses nombreuses missions.

Ayant élaboré une plate forme politique ambitieuse mais réaliste et adaptée, répondant ainsi à l'évolution d'importants dossiers portant sur le rôle et la place des Activités Physiques Sportives et de Loisirs, elle est dans l'obligation de :

- trouver des nouvelles formes de financement
- trouver et sensibiliser des partenaires
- réfléchir à de nouvelles formes de moyens humains
- préparer un plan pluriannuel de manifestations

Bien que régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, la C3D peut être comparée à une micro-entreprise : se fixant des objectifs, elle doit s'accorder des moyens à la hauteur de ses ambitions.

Nous pouvons en donner quelques exemples, sachant que leur opérationnalisation exigera une analyse juridique et réglementaire complémentaire :

✓ **Financement :**

En tant qu'association déclarée à la Préfecture d'une Région et inscrite au registre des associations, il conviendrait d'étudier toutes les possibilités de subventionnement en direction des associations, accordées au titre de leur développement et de leur fonctionnement. Une prise de contact avec les collectivités territoriales est indispensable : municipalités, Communauté de Communes, Conseil Général, Conseil Régional. Dans ce cadre, il paraît nécessaire de mettre en exergue le recours à la C3D comme organisme de concertation, de proposition, de conception et de développement de tous projets portant sur les A.P.

Une étude portera sur le caractère juridique de l'Association, tant sur le plan de l'évolution de ses statuts (vers la constitution d'une fédération ou toute autre entité) et de son implantation régionale (cf. loi de 1908 permettant une activité lucrative)

✓ **Partenariat et communication :**

Evolution dans des secteurs touchant tant au sport de masse, au sport de haut niveau, au sport adapté, au sport santé, à la recherche, il conviendra d'établir un dossier de presse évolutif relatant les différents investissements et les différentes activités de la C3D. Cet outil indispensable sera présenté à différents partenaires sociaux ainsi qu'aux médias lors de conférences de presse de 2008, en mettant en avant la complémentarité d'actions communes. Cette stratégie d'information et de communication devra permettre à la C3D de s'entourer du concours logistique et financier de quelques organismes. Citons en exemple les mutuelles de santé, les équipementiers sportifs.

Une optimisation de notre site internet pouvant accueillir différents annonceurs visera par ailleurs l'augmentation de nos ressources propres.

✓ **Ressources humaines**

La C3D regroupe des membres élus pour deux ou quatre ans qui exercent leur fonction de directeur d'établissements universitaires, tout en s'investissant en tant que bénévoles au sein de l'association. Devant les nombreux et lourds dossiers à traiter, il conviendrait de doter cette structure de personnels permanents, à mi-temps ou recrutés « à la tâche » : secrétaire, attaché de presse, manager, webmaster, etc. Le recours à des retraités de la C3D et de l'Université est une voie à explorer.

Conscient du coût de revient de telles créations de postes, l'association sera dans l'obligation de rechercher tout support d'emploi aidé que les différents ministères et collectivités territoriales pourraient mettre à disposition : emploi sportif, AREA (Aide Régionale aux Emplois Associatifs).

✓ **Ressources propres :**

Chaque année universitaire, la C3D enregistre des ressources propres : les cotisations individuelles des membres actifs et les abonnements des établissements universitaires constituent l'essentiel de celles-ci.

Les charges, elles, se répartissent entre les frais de missions de plus en plus nombreux, les frais de fonctionnement et les frais consacrés à la communication (documents divers : affiches, « flyers », cartons d'invitation aux journées thématiques). Devant la montée en puissance des différentes missions, des rendez-vous divers envisagés, l'association est dans l'obligation d'étudier d'autres sources de financement. Citons en exemple la vente de différents produits tels que :

- actes de colloques ou journées thématiques
- annuaire de la recherche.

A cela, il conviendrait de rajouter, les frais de participation (recettes) à différentes manifestations organisées par la C3D.



www.cd-staps.com

Edition 2008